

Compte rendu de la séance du mardi 08 septembre 2020

Présents : Michaël BIANCARDINI, Mehdi BENKELFAT, Gisèle BOUTIN, Marie-Thérèse CHAPELLE, Guy CLAVEYROLES, Bernard CREISSENT, Dominique FORT, Serge LAPIERRE, Lauranne MANAS, Roseline PRADEILLES, Sarah PRIEUX, André ROUX

Excusée : Suzette BOUTONNET

Absent : José LOUREIRO

Secrétaire de la séance : André ROUX

1) Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité.

2) Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire propose 24 noms.

Le centre des impôts procédera à un tirage au sort de 12 noms (6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants)

Vote 12 voix POUR

3) Commission d'appel d'offre

Cette délibération doit être modifiée, elle annule et remplace la délibération du 03/07/2020.

Les membres de la commission ont été élus et non désignés.

Vote 12 voix POUR.

4) ASA DFCI- Désignation de délégués

Madame le Maire indique aux membres présents qu'en application des articles du Code des Collectivités Territoriales, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Association Syndicale Autorisée Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Michaël BIANCARDINI est désigné délégué titulaire et André ROUX est désigné délégué suppléant.

Vote 12 voix POUR.

18h25 : arrivée de M. Anthony LAGARDE.

5) Reconnaissance de catastrophe naturelle- Demande d'aide financière

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté interministériel du 6 juillet 2020, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans la commune du 10 au 13 juin 2020, publié au journal officiel.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L125-1 du code des assurances.

La commune a fait établir une estimation du coût des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal décide de demander une aide financière la plus élevée possible (80%) auprès de l'Etat, La Région et le Conseil Départemental.

Les dossiers déposés sont :

- Chemin rural Haut Bédouès (Ravinement)	6 675.00 €HT
- Constanci (Mur de soutènement)	7 470.00 € HT
- Vernède (Mur de soutènement)	2 887.50 € HT
- Ruassols (2 murs de soutènement)	10 386.00 € HT

- Vallonge

6 000.00 € HT

Soit un montant total de 33 418.50 € HT

Vote 13 voix POUR

6) Contrat Territoire- Prorogation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2018-2020. Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui se sont étalées jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité mettre en place une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération et avec revalorisation de l'enveloppe. Le montant de subvention disponible pour la réalisation de travaux de voirie 2021 sur notre collectivité est évalué à **11 742 €**.

Priorité	Nom du projet	Montant des Travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Voirie 2021	29 355 €	11 742 €	Mars 2021
2	Aménagement du Clos	31 583.64 €	12 633.45 €	Automne 2021

Le projet de l'aménagement du Clos va être revu par les conseillers.

Vote 13 voix POUR.

7) Portage des repas- Convention avec le Centre Hospitalier de Florac

Suite aux élections municipales, le Centre Hospitalier de Florac Trois Rivières a adressé à la commune une convention "Portage des Repas" établie entre la Mairie et le Centre Hospitalier pour solliciter une aide financière au fonctionnement du Service du Potage des Repas. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service "Portage des Repas" et de participer financièrement soit **1.60 € par repas servi**.

Vote 13 voix POUR

8) Décision Modificative

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 43	Eclairage public	-8000.00	
2315 - 54	Restauration Tombeau	2000.00	
2315 - 37	Accessibilité WC Salle Cocurès	6000.00	

Vote 13 voix POUR

9) Restauration du tombeau des parents d'Urbain V : demande complémentaire de subvention

Mme le Maire expose la demande de l'entreprise COREAR qui a effectué la restauration du tombeau des parents d'Urbain V. Celle-ci a sous-évalué le temps de restauration et demande une prise en charge par la commune de leur déficit financier de 7030€.

Ce déficit s'explique par la difficulté d'appréhender la composition des pièces composant le tombeau : aucun plan de ce « puzzle » n'étant à la disposition des conservateurs.

C'est donc seulement au démontage du tombeau que ces artisans ont été en mesure de constater l'existence d'une grande quantité de pièces de taille et de forme imprévues qui le composait et de mesurer à sa juste valeur leur état de dégradation avancée. Ce démontage a donc nécessité un temps supplémentaire à apporter au soin de ces pièces.

Plusieurs conseillers font part de leur désaccord de prendre en charge ce déficit. Mme le Maire précise qu'elle a pris contact avec Mme DARNAS, Conservatrice en chef du Patrimoine du Conseil Départemental pour l'acceptation d'une demande de subvention complémentaire.

Après un tour de table des conseillers et le vote (2 CONTRE, 6 ABSECTIONS et 5 POUR), le Conseil Municipal décide de prendre en charge seulement 5000 € sur les 7000€ sollicités, de demander une aide financière complémentaire auprès du Conseil départemental et approuve le plan de financement suivant :

- Déficit : 5000 € HT
- Subvention du Conseil Départemental (70%) : 3500€
- Part communale (30%) : 1 500€

Vote 2 CONTRE, 6 ABSECTIONS et 5 POUR

Serge LAPIERRE demande si les travaux d'étanchéité extérieure de la Collégiale ont été faits. Réponse de Mme le Maire que non, ces travaux faisant partie de la phase 1 de l'ensemble restauration de la collégiale suite à l'expertise de l'architecte en chef des Monuments Historiques. Mme le Maire précise également que l'entreprise COREAR a posé une feuille de plomb au bas du tombeau et employé des matériaux hydrofuges pour la restauration.

10) Questions diverses

- Travaux Rue Chon Bartas commencent le 14 septembre.
- Réclamation d'une habitante de Rampon qui signale qu'une buse est bouchée. Cette buse sera débouchée lors des travaux à Ramponenche
- Courrier de la locataire du logement de Bédouès qui remercie la municipalité pour les travaux réalisés et demande l'autorisation d'aménager à ses frais l'extérieur.
- Point sur la rentrée scolaire : Mme CAPARROS est la nouvelle directrice de l'école. Cette année, 14 élèves en maternelle et 15 élèves en élémentaire. Le protocole sanitaire est allégé mais il a fallu réorganiser le nettoyage du soir avec un supplément d'heures pour une ATSEM. Un avenant à son contrat sera fait.
- SICTOM : une journée de broyage sera organisée en partenariat avec le SICTOM le jeudi 15 octobre 2020.
- Rencontre des Elus avec la population : de bons retours des habitants
- Transfert de la compétence Urbanisme à la communauté de communes : délibération à prendre entre le 1er octobre et le 31 décembre.
- Mobilité douce : appel à projet La commune ne répondra pas cette année à cet appel à projet
- Parc National des Cévennes : Compte rendu fait par Lauranne MANAS.
- la Chapelle Saint Saturnin est inscrite aux Monuments Historiques.
- Rencontre avec l'Association Renc'art : de petits travaux sont demandés par l'Association

Séance levée à 20h20.

Vu Mme le Maire

Vu M. le secrétaire.